

Montréal, le 17 décembre 2021

**Par courriel**

**À : Toutes les entités visées**

**Objet : Information sur la mise en vigueur et le retrait de normes, ainsi que sur la publication de documents de référence**

---

Madame,  
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) attire votre attention sur les éléments d'information suivants :

- Retraits de normes :
  - PER-004-2, le 1<sup>er</sup> janvier 2022;
  - PRC-001-1(ii), retrait des exigences E1, E2, E5 et E6 au 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- Mise en vigueur de normes :
  - PER-006-1, le 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- [Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité](#) (le Glossaire): à la suite des modifications apportées au texte du Glossaire, une nouvelle version de celui-ci sera disponible sous peu.

Ces documents seront publiés lors de la prochaine mise à jour de la [section Surveillance du site internet de la Régie](#).

Les entités visées par les normes de fiabilité doivent prendre connaissance du texte des normes, du Registre, du Glossaire ou de tout autre document de la Régie portant sur la surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml